



PESSAN INFOS

Juin—juillet 2023



Spectacle de fin d'année à l'école : la scène

Dans ce numéro

Dates à retenir.....	1
Budget primitif 2023.....	2-3
Bilan voirie.....	4
Vie de l'école.....	4

STAGE POTERIE RAKU

du 17 au 23 juillet 2023

à Pessan (près d'Auch)



une semaine pour modeler la terre, préparer,
découvrir la cuisson raku et les enfumages
divers et partager des expériences avec le
groupe

infos et inscriptions : Luce Plaud
06.08.83.53.52



Dates à retenir

Pays d'Art et d'histoire :

<https://www.auch-tourisme.com/sortir/la-saison-culturelle-a-auch/>

Visite découverte des villages de

- Montégut Rando patrimoine le 25 juillet de 9h à 12h
- Pessan Mercredi 2 août de 21h à 22h30
- Pavie Mercredi 16 août de 21h à 22h30

Fête du village : 25, 26 et 27 août

Rentrée scolaire: lundi 4 septembre

Foyer laïque, reprise des activités : début septembre

Incandescence Poterie Raku : reprise des activités en septembre

Journées du patrimoine : 16 et 17 septembre

Pétanque : le terrain de pétanque se situe maintenant au niveau de la salle polyvalente pour un éclairage adapté

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Le budget 2023 a été voté le 13 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 494.953,64 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 34.19 % des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 486.988,56 euros.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement : 70 995 € pour 2022. Il représente la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement ont baissé du fait de la diminution des aides de l'état. Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Dépenses 2023	Montant	Recettes 2023	Montant
Dépenses courantes	200.518 €	Excédent brut reporté	87.828 €
Dépenses de personnel	171.000 €	Recettes des services	55.400 €
Autres dépenses de gestion courante	132.342 €	Impôts et taxes	293.001 €
Dépenses financières	15.681 €	Dotations et participations	152.605 €
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	26.002 €
Total dépenses réelles	543.841 G	Autres recettes	
Virement à la section d'investissement	70.995 €	Produits (écritures d'ordre entre sections	
Total général	614.836 €	Total général	614.836 €

La fiscalité

Les taux des impôts locaux votés pour 2023 concernant les ménages

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 57,90 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 91,66 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 11,73 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 284.255 €.

Les dotations : Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 118.213 €

La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	48.283,71 €	Affectation de résultat 2022	72.532,71 €
Remboursement d'emprunts	44.840,00 €	FCTVA	3.000,00 €
Travaux de bâtiments mairie	34.249,00 €	Virement de la section de fonctionnement	70.995,00 €
Travaux de voirie signalisation lieux dits	6.500,00 €	Cautions	1.000,00 €
Autres travaux	5.955,00 €	Taxe aménagement	2.300,00 €
Autres dépenses mobilier, matériel	20.000,00 €	Subventions	10.000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1.536,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	1.536,00 €
Total général	161.363,71 €	Total général	161.363,71 €

Les principaux projets de l'année 2023 sont des suivants :

- travaux rénovation énergétique/ mairie et ancienne salle des fêtes
- renouvellement équipement cantine, matériel divers pour l'atelier municipal
- signalisation des lieux dits : panneaux

Les subventions d'investissements prévues : de l'Etat /DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)

DETTE

La dette correspond aux trois emprunts effectués par la commune pour :

- La construction de la salle polyvalente (2007)
- L'acquisition du logement IDRAC et les travaux (2014)
- Les travaux de la traversée du village D626 (2019)
- L'encours de la dette s'élève à 543 395,84 €

ETAT DE LA VOIRIE

Les orages du mois de Mai, juin et début Juillet ont mis nos voiries à rude épreuve. Des coulées de boue importantes ont recouvert la chaussée sur les routes d'Auterrive et de Roquetaillade.

Les répétitions d'orages tous les soirs nous ont empêché de nettoyer convenablement mais les services du SM3V et de la mairie ont malgré tout œuvré à ce que la circulation soit la moins dangereuse possible. Nous finirons tout ce travail quand la météo sera plus clémente.

L'entreprise Monédé est en train de terminer l'entretien des talus de la commune.

En attendant je vous invite à la plus grande prudence sur nos petites routes.

Pour la commission, Didier Rouch

VIE DE L'ECOLE

La fin d'année scolaire vient d'être marquée par plusieurs événements. En mai la seconde édition de la défoulée Pitchounnaise a atteint son but : que nos petits se défoulent mais aussi les grands.

Vient ensuite une sortie mi-juin offerte pour la section de maternelle encadrée par Elodie et Manon, suite à la victoire au concours de l'épouvantail. Ce concours a eu lieu au Vallon des Rêves et a été disputé par plusieurs établissements.

Fin juin le spectacle de fin d'année sur le thème du cirque a été animé par les enseignants et co animé par Marc Pareti. Les décors ont été réalisés par les élèves grâce au soutien des animateurs du périscolaire. La soirée s'est terminée par un repas organisé par l'APE. Une belle preuve de solidarité, d'entraide et d'entente entre tous.

Puis début juillet, avec le soutien financier de la Mairie et de l'APE, les enfants de l'école, les enseignants et les animateurs du périscolaire ont pu passer une journée au Parc de la Préhistoire à Tarascon sur Ariège.

Et pour clôturer l'année, le périscolaire a imaginé l'organisation d'un petit déjeuner pour tous. Un grand merci à tout le monde d'avoir rendu possible chacun des projets.

Pour l'APE, Alistair Boussard



Commune de Pessan
Téléphone mairie : 05 62 63 28 66
Messagerie : mairie.de.pessan@wanadoo.fr